



**HAL**  
open science

## Ronsard et son coup de Jarnac

Claire Sicard

► **To cite this version:**

Claire Sicard. Ronsard et son coup de Jarnac. Rachel Darmon; Adeline Desbois; Arnaud Laimé; Alice Vintanon. Histoire(s), Classiques Garnier, pp.197-218, 2016. <hal-02279529>

**HAL Id: hal-02279529**

**<https://hal.science/hal-02279529v1>**

Submitted on 11 Nov 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Dès ses débuts, au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, Ronsard a l'ambition de devenir non seulement un poète de la cour mais le prince des poètes en même temps que le poète du prince. À ce titre, il entretient des rapports à la fois étroits et complexes avec la notion d'Histoire. Il lui arrive d'évoquer des événements éloignés dans le temps. Mais, se voulant proche de la cour et des puissants, il est plus souvent encore conduit à traiter de faits marquants de l'actualité. Les batailles gagnées, les mariages royaux préparant ou renforçant des alliances politiques, la naissance d'un dauphin constituent autant d'événements dignes de la mémoire collective qu'un poète aulique se doit de célébrer. Ces événements retiennent l'attention de l'historien, au sens où nous l'entendons aujourd'hui. Mais ils constituent souvent aussi des épisodes de la vie personnelle ou familiale des Grands, tant il est vrai que dans un système monarchique l'histoire des Princes se mêle intimement à celle du pays qu'ils dirigent. Ainsi, aux événements qui peuvent nous sembler d'une importance et d'un intérêt indéniables sur le plan historique – traités de paix ou questions de succession dynastiques par exemple – se mêlent fréquemment d'autres histoires à la valeur apparemment plus anecdotique. De fait, les « petites histoires » des Grands croisent la grande Histoire, qu'elles l'infléchissent ou non.

Par ailleurs, parlant des Grands et souvent aussi aux Grands, les poètes de la cour parlent également d'eux-mêmes, de façon plus ou moins explicite. Traiter des grands événements de l'Histoire ou des menues circonstances de la vie des Princes, c'est aussi, pour le poète, construire la fable de sa propre figure, pour le prince dont il s'agit de conquérir la faveur, comme pour la postérité. C'est adopter un *ethos* et produire, sinon toujours un récit, tout au moins un discours qui participe de l'élaboration d'une image de soi.

Ces premières réflexions permettent de soulever un point plus délicat lorsqu'on envisage la notion d'histoire dans le cadre du genre poétique. L'histoire passe généralement par la narration. Or le poème peut rapporter des faits, les commenter, en décrire les circonstances ou le contexte. Mais il le fait dans le cadre d'un chant qui semble immédiatement moins compatible que la prose avec le récit historique ou anecdotique. L'histoire peut alors innover le poème sans que celui-ci devienne pour autant narratif. Ainsi en va-t-il de certaines pièces encomiastiques qui trouvent leur sujet dans une circonstance historique sans raconter cette circonstance, mais en mettant plutôt l'accent sur la gloire acquise par les personnages célébrés à l'occasion de cet événement.

Le poème d'éloge aulique, dégagé de la perspective du récit, pose alors – paradoxalement peut-être – une autre question cruciale liée à la notion polysémique d'histoire : celle de la subjectivité et du vrai. En racontant une histoire, un auteur peut se placer du côté de la fable et de la fiction, mais aborder l'Histoire suppose en revanche d'établir un rapport au réel. Les textes à valeur historique, témoignages, récits ou analyses, ne sont toutefois pas exempts d'un point de vue, d'une part de commentaire, d'une organisation signifiante de la narration des faits, qui favorisent l'expression plus ou moins assumée de la subjectivité de leur auteur. Ce problème se pose aux historiographes de la Renaissance comme aux historiens d'aujourd'hui malgré des approches méthodologiques bien différentes. Le poète de cour, quant à lui, assume pleinement voire exhibe la reconstruction fabuleuse et subjective à laquelle il soumet le fait d'actualité propre à entrer dans l'Histoire. Sa fonction à la cour implique la célébration ou la déploration de faits dont il convient de traiter non pas dans la perspective du vrai, mais dans celle de l'éloge de Grands susceptibles de le soutenir et de le protéger. Le fait, la circonstance sont alors des prétextes à présenter le Grand loué sous un jour favorable, mais aussi à montrer son habileté, à se faire connaître, à établir un lien avec un puissant, à produire le petit don d'un chant que le poète espère voir bientôt engendrer le contredon généreux de la faveur et de la libéralité.

Ces éléments généraux esquissés à grands traits doivent pourtant être nuancés et affinés, notamment dans le cas de Ronsard au tout début de sa carrière. L'ode I, 8 intitulée « La victoire de Gui de Chabot seigneur de Jarnac » et parue en 1550 en donne un bon exemple. Ronsard y fait l'éloge du baron et, dans cette mesure, semble à première vue remplir parfaitement le cahier des charges d'un poète de la cour. Mais il joue en sourdine une partition plus agressive, apparemment contreproductive, voire « maladroite » selon le qualificatif de Michel Dassonville<sup>1</sup>. En effet, dans ce duel de 1547, Henri II, dont Ronsard cherche à s'attirer les bonnes grâces, prend clairement parti pour François de Vivonne, seigneur de La Chastaigneraie, adversaire de Jarnac. Le choix étonnant de Ronsard, célébrer celui qui a vaincu le champion du prince, s'inscrit pourtant dans une stratégie de conquête de la faveur du nouveau roi – stratégie cohérente et concertée quoique inhabituelle et déstabilisante pour le lecteur moderne comme sans doute pour le destinataire royal du premier recueil des *Odes* de 1550. Loin de la flagornerie attendue d'un poète de cour chantant humblement les mérites de celui qu'il veut séduire, le jeune poète, se targuant d'une noblesse de plume comme de sang, entre en effet en poésie comme d'autres en lice. Il cherche à attirer l'attention d'un roi moins disposé que son père à prêter l'oreille aux poètes en adoptant une posture pleine de morgue. Et il n'hésite parfois pas à égratigner celui qu'il souhaite pourtant voir devenir son mécène. C'est ce qui semble justifier le maintien dans le recueil de 1550 de cette ode, sans doute composée peu après le fait qui s'y trouve célébré, la victoire inattendue du baron de Jarnac le 10 juillet 1547 à Saint-Germain-en-Laye. Il n'est pas inutile de rappeler dans un premier temps les éléments et le contexte de cet épisode historique pour aborder avec justesse les enjeux du poème de Ronsard.

## L'histoire de Jarnac

On trouve de nombreuses mentions de ce célèbre duel tant dans des sources primaires que dans des récits ou analyses historiques, du XVI<sup>e</sup> siècle à nos jours. Au premier rang de ceux-ci, il convient de placer le *Discours sur les duels de Brantôme*<sup>2</sup>. L'écrivain est le neveu du vaincu, et l'événement de 1547 constitue l'un des fils directeurs de son chapitre. Vieilleville<sup>3</sup>, lui-même proche de La Chastaigneraie, a personnellement assisté au combat et mentionne le duel dans ses *Mémoires* en n'hésitant pas d'ailleurs à se montrer critique à l'égard de son ami. Nous disposons également d'une relation contemporaine de l'événement par l'ambassadeur florentin Ricasoli<sup>4</sup>. Les travaux historiques plus tardifs de Jacques-Auguste de Thou<sup>5</sup>, au tournant des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, reviennent également sur l'épisode et livrent quelques détails importants. Plus près de nous, au XIX<sup>e</sup>, Jules Michelet<sup>6</sup> commence son ouvrage consacré aux Guerres de religion par deux chapitres s'attardant sur les circonstances et les implications du duel. Dans un article paru en 1854<sup>7</sup>, Napoléon Joseph Ney reconstitue quant à lui l'histoire de l'affrontement. Ce travail est très daté mais il a le mérite de fournir une copie de documents officiels qui constituent de précieuses sources. C'est également ce type de pièces que livre Ludovic Lalanne<sup>8</sup> dans ses annexes aux *Œuvres complètes* de Brantôme – par exemple la copie de quelques cartels de La Chastaigneraie adressés à François I<sup>er</sup> ou encore le rôle des armes envoyé par Jarnac à son adversaire une fois le duel accepté par Henri II. Mentionnons enfin une communication, intitulée « “Je le fairay tailler en marbre comme les autres” ». Combattre, tuer, mourir : l'usage du duel au XVI<sup>e</sup> siècle. Étude transversale, du Coup de Jarnac au Duel des Mignons », dans laquelle Geoffrey Lopez s'est intéressé plus particulièrement à l'évolution de la pratique du duel<sup>9</sup>. Ces récits, études et documents plus ou moins détaillés envisagent le duel comme ses enjeux sous

---

<sup>1</sup> M. Dassonville, *Ronsard : étude historique et littéraire, volume II, « À la conquête de la toison d'or »*, Genève, Droz, 1970, p. 52. Pour l'emploi récurrent de cet adjectif au sujet de l'ode I, 8, voir *infra*.

<sup>2</sup> *Discours sur les duels de Brantôme*, avec une préface de H. de Pène, Paris, Libraire des bibliophiles, 1887. Précisons que la liste des textes et documents donnée ci-après n'est pas exhaustive.

<sup>3</sup> F. de Scépeaux de Vieilleville, *Mémoires*, livre II, chapitre 12. L'auteur, contemporain du duel (né en 1509), meurt en 1571. Les *Mémoires* paraissent au XVII<sup>e</sup> siècle. Le duel de Saint-Germain est relaté dans le tome I, 1757, p. 317-322.

<sup>4</sup> Relation de Ricasoli (11 juillet 1547), publiée dans *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane. Documents recueillis par Giuseppe Canestrini*, éd. A. Desjardins, tome III, Paris, Imprimerie Impériale, 1885, p. 197-199.

<sup>5</sup> Jacques-Auguste de Thou (1553-1617) publie à Londres *Historiae sui temporis* entre 1593-c.1614. Cet ouvrage est mis à l'index, à cause notamment de sa complaisance à l'égard des protestants. Il retrace l'histoire européenne entre 1543 et 1607. La première traduction française de l'œuvre paraît posthume, en 1734. Le récit du duel de Saint-Germain figure dans le tome I, livre III, p. 198-199.

<sup>6</sup> J. Michelet, *Histoire de France au XVI<sup>e</sup> siècle. Guerres de religion*, Paris, 1856, chapitres 1 et 2.

<sup>7</sup> Napoléon Joseph Ney, Prince de la Moskowa, « Le dernier duel judiciaire en France. Souvenirs du château de Saint-Germain », *La Revue des Deux Mondes*, 1854, t. 5, p. 931-964.

<sup>8</sup> Brantôme, Pierre de Bourdeille (abbé de), *Œuvres complètes, Couronnels français, discours sur les duels*, éd. L. Lalanne, Paris, 1873.

<sup>9</sup> Un compte-rendu de cette intervention est disponible sur le [site Internet Cornucopia](#), onglet *Chorea*, séance du 7 avril 2012.

des angles variés. Leur recoupement permet de reconstituer l'histoire du duel de Saint-Germain et ses implications curiales.

Il apparaît que le conflit entre Jarnac et La Chastaigneraie remonte aux dernières années du règne de François I<sup>er</sup>, aux alentours de 1545. Les deux hommes appartiennent au monde aulique et sont des représentants des deux camps qui s'y affrontent et s'y disputent le pouvoir dans les années 1540. Le baron de Jarnac, tout d'abord, est le beau-frère de la duchesse d'Étampes, Anne de Pisseleu, maîtresse en titre du roi. La Chastaigneraie, pour sa part, est lié au parti du dauphin Henri et de sa maîtresse Diane de Poitiers.

Leur brouille trouve son origine dans une mesquinerie. Interrogé sur ses dépenses, qui semblent excessives pour un homme dont le père vit encore et qui ne dispose que de revenus personnels limités, Jarnac aurait déclaré être « entretenu » par Madeleine de Puy-Guyon, seconde femme de son père. Selon les sources, ce propos aurait été soit tenu à La Chastaigneraie – peut-être en la présence du dauphin – soit directement à Henri. Toujours est-il qu'il se propage à la cour et que Henri comme Diane de Poitiers se montrent apparemment très actifs dans la diffusion et l'amplification de la rumeur. On fait des gorges chaudes de ce verbe « entretenir » qui est immédiatement interprété dans le sens de relations coupables entre les deux parents. Dans ses premiers cartels adressés à François I<sup>er</sup>, La Chastaigneraie écrit ainsi qu'à plusieurs reprises Guy de Chabot lui a confié avoir « couché » avec sa belle-mère et l'avoir « chevauchée ».

Jarnac et Madeleine de Puy-Guyon apparaissent comme triplement coupables. Ils sont d'abord adultères. Mais leur parenté, même d'alliance, fait aussi de cette relation supposée un inceste symbolique. En outre, Jarnac y aurait cédé par pur intérêt vénal, ce qui achève de l'avilir. Voici donc les trois protagonistes de l'affaire, Jarnac, sa belle-mère et son père, déshonorés et ridiculisés. La Chastaigneraie, dans ses lettres successives, indique – mais fort maladroitement – qu'il n'a pas voulu porter atteinte à « l'honneur des dames [...], mesmes celle dont est question en [ce] différent<sup>10</sup> ». Il ne préjuge pas de la réalité de ces relations coupables, ajoute-t-il, mais se contente de soutenir que Chabot s'en est vanté. Quoi qu'il en soit, le mal est fait.

Jarnac, le premier, déclare à la cour qu'il demandera raison à quiconque diffusera ces allégations mensongères. Simple gentilhomme, il ne peut toutefois pas s'en prendre directement au dauphin Henri. Le baron se garde donc bien de désigner nommément son calomniateur et ses propres menaces restent vagues. C'est alors qu'intervient La Chastaigneraie, compagnon de jeunesse du dauphin : il sollicite de François I<sup>er</sup> l'autorisation de se battre en duel contre Jarnac. Le roi s'y refuse constamment, malgré la réitération de la demande par les deux partis, ainsi qu'une plainte en diffamation déposée par Madeleine de Puy-Guyon devant le Parlement de Paris. Ces actions officielles resteront sans suite jusqu'à la mort de François I<sup>er</sup>, le 31 mars 1547.

Mais dès les premiers jours du règne de Henri II, la requête de duel est de nouveau présentée, et cette fois acceptée. De fait, le nouveau prince a des raisons de croire en la victoire de son favori : François de Vivonne est réputé pour ses faits d'armes. Il est par ailleurs plus jeune<sup>11</sup> et plus fort que Jarnac. Selon les termes de Jacques-Auguste de Thou le « Roi se déclaroit *ouvertement* pour la Châteigneraye<sup>12</sup> ». Il fait donc valider la permission du duel par son conseil privé, en un acte officiel daté du 23 avril 1547, moins d'un mois après le décès de son père. Michelet – qui sur ce point est clairement partisan mais n'a pas nécessairement tort – voit dans cette autorisation officielle, qui constitue l'un des premiers actes du règne, l'empreinte de Diane de Poitiers, soucieuse de parachever la disgrâce et la chute de l'ancienne maîtresse royale, Anne de Pisseleu, dont le parti ne l'avait pas ménagée, du temps de François I<sup>er</sup>.

Demi-sœur de l'épouse de Jarnac, la duchesse d'Étampes semble en effet entretenir les meilleures relations avec son parent, qui est par ailleurs le neveu de l'amiral Philippe de Chabot. Or, en 1542, la maîtresse du roi avait joué un rôle très actif dans le retour en grâce de ce haut personnage. À ce titre, l'atteinte portée à Guy de Chabot est aussi une façon de s'en prendre à l'ancienne favorite. Il y a là, bien sûr, la manifestation de la haine personnelle que se vouent

---

<sup>10</sup> *Exposition* citée par Ludovic Lalanne, in Brantôme, *Œuvres complètes*, Paris, 1873, p. 506.

<sup>11</sup> La Chastaigneraie, né en 1520, a six ans de moins que le baron de Jarnac.

<sup>12</sup> *Histoire de J. A. de Thou*, Tome I, Livre III, Londres (Paris), 1734, p. 199. Nous soulignons.

les deux maîtresses en titre du père et du fils, en une autre manière de duel. Mais les deux femmes représentent aussi l'influence, politique et religieuse, de deux cours concurrentes dans les années 1540.

Anne de Pisseleu est séduite par les idées de la Réforme et finira sa vie, comme sa demi-sœur Louise et Jarnac lui-même, dans le camp protestant. Toutefois, du temps de François I<sup>er</sup>, les partitions religieuses sont moins marquées qu'elles ne le deviendront au cours du règne de Henri puis, dans les années 1560, au moment de la première guerre civile. L'entourage de la duchesse présente donc une palette encore assez variée de positions religieuses. Son cercle d'influence se justifie davantage par des raisons courtoises et politiques que spirituelles. S'y trouve notamment son propre frère, l'évêque de Mende puis de Condom, Charles de Pisseleu. Comme Anne, ce prélat avait été proche du fils cadet de François I<sup>er</sup>, Charles de Valois, jusqu'à la mort du jeune homme en 1545. Les ministres principaux de la fin du règne, l'amiral Claude d'Annebault ou encore le cardinal François de Tournon, qui connaissent comme la duchesse une disgrâce coïncidant avec le décès de l'ancien roi, appartiennent aussi à ce que l'on peut appeler le « camp » d'Anne de Pisseleu, sans d'ailleurs que ce camp soit parfaitement unifié. Comme le rappelle François Nawroki dans sa thèse consacrée à l'amiral d'Annebault,

les « factions » de la cour ne sont pas des structures rigides, mais des pyramides de faveur dont les sommets se confondent peu, mais qui s'interpénètrent davantage au fur et à mesure que l'on se rapproche de la base. Aussi d'Annebault a-t-il pu demeurer dans la clientèle de plusieurs puissants, jusqu'au moment où il s'est retrouvé trop proche du roi, source de faveur, pour ne pas prendre parti. Après 1543, l'amiral n'a plus, au-dessus de lui, que la maîtresse du roi ; mais la force de ses liens avec son collègue le cardinal de Tournon vient à bout des humeurs de la duchesse, qui a de moins en moins de prise sur eux<sup>13</sup>.

Les cercles du pouvoir qui s'organisent autour du nouveau roi répondent au même principe aulique de jeu de tensions entre des influences concurrentes, tout en se construisant autour de nouveaux favoris. Diane de Poitiers, la maîtresse en titre, François de Guise comte puis duc d'Aumale et le Connétable Anne de Montmorency revenu au pouvoir à l'avènement de Henri après une période de disgrâce de six ans, à laquelle la duchesse d'Étampes avait largement contribué, sont les trois figures principales de ce parti puissant qui n'est pourtant pas, lui non plus, exempt de rivalités intestines. Jacques d'Albon de Saint-André et Charles de Brissac doivent être ajoutés à cette liste des personnalités qui comptent et pèsent sur la nouvelle cour. De façon un peu schématique, la coloration religieuse de celle-ci est plus nettement catholique romaine. Saint-André, Montmorency et Guise constitueront d'ailleurs, une dizaine d'années plus tard, le « *triumvirat* catholique » issu de l'échec du colloque de Poissy.

Sans surprise, les « parrains » – c'est-à-dire les témoins – qui se présentent aux côtés des duellistes représentent ces deux camps. La Chastaigneraie est parrainé par François de Guise. Jacques-Auguste de Thou présente clairement les enjeux auliques de cette prise de position : c'est parce que Henri se déclare « ouvertement » pour son champion que « le duc d'Aumale [se range] de son côté, *pour mieux faire sa cour*<sup>14</sup> ». La question du parrain de Jarnac est un peu plus complexe. Antoine de Bourbon, prince du sang, duc de Vendôme, s'était proposé pour jouer ce rôle. Henri II toutefois refuse ce parrainage sans doute trop prestigieux<sup>15</sup>, au profit de celui du grand écuyer Claude Gouffier de Boisy, seigneur de Bonnavet, lequel a un lien familial avec Jarnac. Il est son beau-frère par alliance puisqu'il est l'époux de Françoise de Brosse, sœur du mari de la duchesse d'Étampes.

Il convient de s'attarder, pour achever ce panorama des forces en présence, sur l'implication complexe, voire ambivalente du connétable de France. Anne de Montmorency s'était opposé à la duchesse d'Étampes en 1541 et avait connu dans les dernières années du règne de François I<sup>er</sup> une période de disgrâce. Le roi, sur son lit de mort, demande à son fils de ne pas recourir aux services du vieil homme, redoutable animal politique. Henri, pourtant, ne suit pas ce conseil. Sitôt son avènement, il rappelle le connétable qui avait pris soin, du temps de sa défaveur, de rejoindre le parti

---

<sup>13</sup> F. Nawroki, *L'amiral Claude d'Annebault (ca. 1495-1552) : faveur du roi et gouvernement du royaume au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle*, thèse, Histoire moderne et contemporaine, Paris-Sorbonne, 2009. Le passage cité est extrait de *Positions de thèses soutenues par les élèves de la promotion de 2002 pour obtenir le titre d'archiviste paléographe*, Paris, École des Chartes, 2002, chapitre IX, p. 212).

<sup>14</sup> *Histoire de J. A. de Thou*, Tome I, Livre III, Londres (Paris), 1734, p. 199. Nous soulignons.

<sup>15</sup> Voir J. Michelet, *Histoire de France au XVI<sup>e</sup> siècle. Guerres de religion*, Paris, 1856, p. 20 : « [...] le duc de Vendôme, fort opposé aux Guises, voulut relever le pauvre Jarnac, et demanda à être son parrain ; mais le roi le lui défendit. [...] Vendôme, indigné d'une partialité si manifeste et si grossière, se leva, et les princes du sang le suivirent ».

du dauphin. Montmorency siège d'ailleurs dans le conseil restreint qui signe l'acte royal du 23 avril 1547 obligeant le baron de Jarnac à répondre au défi du seigneur de La Chastaigneraie. On pourrait donc croire qu'il se range parmi les soutiens du favori de Henri. Mais ses intérêts personnels l'empêchent de se rallier à François de Vivonne. En effet, le jour même où le duel est autorisé, ce 23 avril 1547, le neveu du connétable, Gaspard II de Coligny, qui se convertira au protestantisme et comptera en 1572 au rang des victimes de la Saint-Barthélemy, est promu au grade de colonel de l'infanterie royale. Or les très catholiques Guise, dont on a vu qu'ils étaient particulièrement influents auprès de Diane de Poitiers et de Henri II lui-même, ne veulent pas de cette promotion, qui renforce la position des Coligny-Montmorency à la cour, dans sa branche la plus clairement engagée du côté des idées religieuses nouvelles. Ils envisagent donc de déposséder Coligny de son tout nouveau titre, au bénéfice précisément de François de Vivonne. Sa victoire annoncée contre Chabot ne manquera pas, pense-t-on, d'ajouter à sa réputation, à son lustre et à la légitimité de ses prétentions à ce titre.

Ainsi, sans être explicitement dans le camp de l'offensé, le connétable, dans la perspective des intérêts auliques de son propre cercle, a tout à gagner à la défaite de La Chastaigneraie<sup>16</sup>. Selon les termes de Jacques-Auguste de Thou, Montmorency « favoris[e] secrettement Jarnac [...] craignant [toutefois] de s'attirer l'indignation du Prince<sup>17</sup> ». Or le connétable tient, le jour du combat, le rôle d'arbitre. À ce titre, il lui appartient de valider ou d'invalider les demandes présentées par l'assailli. Jarnac avait fourni à son adversaire, quelques semaines avant la date fixée pour le duel, une longue liste du matériel susceptible d'être utilisé, des épées aux boucliers en passant par les chevaux<sup>18</sup>. Ce document semble poursuivre deux buts parallèles. D'une part, comme le note La Chastaigneraie lui-même, le nombre considérable des pièces nécessaires au combat vise à affaiblir financièrement un adversaire obligé de se mettre en grands frais pour se procurer l'ensemble d'un équipement coûteux. D'autre part, cette liste permet de brouiller les pistes. Toutes les armes ne sauraient en effet être utilisées. Jarnac cherche ainsi à surprendre et déstabiliser un adversaire qui ne peut prévoir le type exact du combat, largement déterminé par l'armement finalement retenu : s'affronter à cheval ou à pied, avec des armes légères ou lourdes, demande une préparation physique et tactique bien différente.

Par ailleurs, le jour même du duel, Jarnac surprend encore. Il souhaite en particulier que son adversaire porte au coude gauche un brassard qui embarrassera ses mouvements. Or La Chastaigneraie garde déjà d'une ancienne blessure une raideur du bras droit. L'enjeu tactique de cette demande de dernière minute est donc majeur pour Jarnac. De fait, les négociations durent presque tout le jour. Prêts dès l'aube, les duellistes n'entreront pas en lice avant le soir. Cette lenteur ne semble pas due à La Chastaigneraie lui-même. Persuadé de sa victoire, il a occupé les jours précédents à régler les détails du festin qui parachèvera son triomphe. C'est bien plutôt son parrain, François de Guise, qui résiste prudemment à la demande de Jarnac dont il perçoit les enjeux stratégiques. La décision finale revient à Montmorency : il autorise le port du brassard et valide la liste des armes demandées par Guy de Chabot<sup>19</sup>. C'est en partie ce qui permettra au baron de trancher, dès les premiers instants du duel, le jarret de son adversaire, botte habile mais régulière que La Chastaigneraie, si fort fût-il, ne fut pas en mesure de parer et qui est passée en proverbe sous le nom de « coup de Jarnac ».

## Le duelliste, le poète et la cour

Sur le principe, on comprend que Ronsard ait pris la plume pour célébrer cette brillante victoire. En soi, il s'agit d'un événement marquant dont l'issue inattendue ne fait que renforcer l'éclat. En outre, en 1547 les liens que le jeune poète

<sup>16</sup> Sur ces circonstances, voir Michelet, *Histoire de France au XVI<sup>e</sup> siècle. Les guerres de religion*, Paris, 1856, p. 23-25.

<sup>17</sup> *Histoire universelle de J.-A. de Thou*, Tome I, Livre III, Londres (Paris), 1734, p. 199.

<sup>18</sup> Voir « Roolle des armes que Jarnac envoye à La Chasteigneraye », in Appendice aux *Œuvres complètes* de Brantôme, éd. Lalanne, Paris, 1873, p. 507-509. Les six premiers *item* de la liste (sur treize) sont consacrés aux chevaux et à l'équipement du cavalier alors que le combat se fera finalement à pied. Jarnac conclut ainsi le rôle : « [...] vous pourvoirez de vous armer vous et vos chevaux de toutes sortes et façons qu'il est possible s'armer, user et accoutumer en guerre, en joust, en débat et en camp-cloz. Les armes qui ne seront accoutumées en guerre, en joust, en débat et en camp cloz, je les porteray pour vous et pour moy ; me réservant tousjours de croistre et diminuer, de clouer, de desclouer, oster ou mettre dedans le camp à mon plaisir, et de me mettre en chemise ou plus ou moyns, selon qu'il me semblera ».

<sup>19</sup> C'est à cela que fait très certainement allusion Brantôme, neveu de la Chastaigneraie : « Veu aussi que ces juges du camp [*i.e.* les maréchaux de France présidés par Montmorency, dont la voix était prépondérante] estoient bien aises de voir la mort de mondict oncle, je n'en diray point les raisons. L'envie fait beaucoup de choses. » *Œuvres complètes*, éd. Lalanne, Paris, 1873, p. 274.

entretient avec le parti de la duchesse d'Étampes et plus largement les parents et soutiens de Guy de Chabot sont importants. Il faut par ailleurs noter que Chabot est un lointain parent de Du Bellay. Mais ce lien familial est tenu puisque les deux hommes ne sont que cousins au huitième degré. Il aurait d'ailleurs pu être compensé par le fait que Chabot était beaucoup plus directement apparenté à un poète de cour ennemi de Ronsard, au moment de la parution des *Odes*, Mellin de Saint-Gelais. Le baron de Jarnac, en effet, est le fils d'une demoiselle de Saint-Gelais. Même si la place de l'ode à Jarnac dans le recueil, qui précède une pièce adressée à Du Bellay, pourrait nous inciter à voir dans l'éloge du baron un hommage à un parent du poète et ami de Ronsard, ces arguments paraissent finalement de peu de poids.

Il faut sans doute chercher les causes d'une telle célébration dans une sociabilité plus strictement aulique, et dans les relations que le jeune Ronsard noue dans sa jeunesse avec des protecteurs associés peu ou prou au parti de Jarnac. On peut d'abord mentionner les liens que Ronsard entretient, à la même époque, avec le duc de Vendôme. Vendômois lui-même, comme il se plaît à le rappeler, le poète adresse plusieurs pièces à celui qu'il nomme « son seigneur ». L'une de ses premières publications, parue sous forme de plaquette en 1548, et reprise dans le premier recueil de 1550, célèbre les noces du duc avec l'héritière du trône de Navarre, Jeanne d'Albret.

Par ailleurs, Ronsard est, jusqu'à la mort du prince en 1545, au service du troisième fils de François I<sup>er</sup>, Charles de Valois. Or on a vu qu'Anne de Pisseleu est elle-même proche de ce cadet, fils préféré de son royal amant. En outre, l'un des premiers protecteurs de Ronsard est le propre demi-frère de la duchesse, également au service de Charles de Valois, l'évêque de Condom Charles de Pisseleu. Le poète lui adresse plusieurs pièces et le nomme « son prélat ». Certes, au fil de ses publications, Ronsard supprimera ces poèmes adressés à Pisseleu, ou modifiera légèrement les textes et les titres pour effacer ce premier destinataire au profit d'autres contemporains. Mais en 1550 ce processus d'effacement d'un protecteur peu efficace et à la parenté devenue encombrante dans une perspective d'ascension aulique n'est pas encore engagé. De fait, *Les Odes* de 1550 comptent trois pièces explicitement adressées à Charles de Pisseleu<sup>20</sup>. Ce pourrait être interprété comme une absence de clairvoyance du jeune poète quant à la façon de ménager ses intérêts à la cour et l'on pourrait considérer que Ronsard n'aurait pris conscience que tardivement de ce faux pas.

Pourtant, c'est une chose de louer Pisseleu et c'en est une autre de célébrer le coup de Jarnac. Certes, la position de l'évêque est fragilisée par la mort de François I<sup>er</sup>, mais Henri ou même ses plus proches favoris ne s'en prennent pas publiquement au prélat. Jarnac, au contraire, se trouve au centre d'un conflit porté au grand jour et dans lequel le parti du nouveau roi, pour le moins, ne brille pas. La position de Henri à l'égard du baron est clairement hostile, comme le montrent d'ailleurs ses réticences à reconnaître la victoire du duelliste. Une fois son adversaire à terre, Jarnac doit en effet s'adresser à trois reprises au roi avant que celui-ci daigne enfin prendre la parole et reconnaître officiellement sa victoire<sup>21</sup>. Les premiers liens auliques de Ronsard, s'ils doivent bien sûr entrer en ligne de compte, ne suffisent donc pas à expliquer pourquoi, près de trois ans après le duel, le jeune poète décide tout de même d'inscrire, au début de son premier recueil, cette pièce à plus d'un titre compromettante.

En effet, le projet de Ronsard dans cet ouvrage est sans ambiguïté : il s'agit pour lui de s'attirer la faveur de Henri en lui montrant qu'il est le poète qui saura illustrer le nouveau règne. Les deux premiers livres des *Odes* commencent par des pièces adressées au roi. Or les circonstances de la victoire de Jarnac, survenue qui plus est quelques jours à peine avant le sacre de Henri II<sup>22</sup>, semblent un camouflet infligé au nouveau prince. Dans cette mesure on peut penser, avec Michel Dassonville, qu'il eût été plus habile de passer l'événement sous silence. C'était d'ailleurs chose aisée. La pièce, si elle avait bien sûr pu circuler sous forme manuscrite ou orale au moment de sa composition, n'avait pas été imprimée jusque-là. Rien n'obligeait Ronsard à la faire figurer dans le premier livre des *Odes*.

En outre, si en 1547 le changement de cour était déjà patent, en 1550 il n'était plus fait mystère de la disgrâce des proches de l'ancien roi. Bien sûr, un retour de la faveur n'est jamais impossible – le parcours du cardinal de Tournon, par exemple, en témoigne. Mais il y faut du temps, de la prudence. Un poète de cour a donc tout intérêt à faire profil

---

<sup>20</sup> Ce sont les odes II, 18, III, 1 et III, 18.

<sup>21</sup> Voir le récit qu'en fait Michelet, *Histoire de France au XVI<sup>e</sup> siècle. Guerres de religion*, Paris, 1856, p. 27-29.

<sup>22</sup> Le duel a lieu le 10 juillet 1547, le sacre de Henri le 25 du même mois.

bas en attendant au moins de premiers signes d'apaisement avant de dédier ses vers à un courtisan mal vu. Faut-il, toujours avec Michel Dassonville, considérer que le jeune Ronsard s'est en l'occurrence montré peu habile ? Voici comment le critique présente ce choix étonnant : « il avait commis *une lourde maladresse* en écrivant une ode – pindarique – pour célébrer la victoire de Guy de Chabot, seigneur de Jarnac, dans le duel judiciaire qui l'avait opposé à François de La Chastaigneraie<sup>23</sup> » ; « n'était-ce pas maladroit de célébrer pindariquement la victoire de Gui de Chabot, seigneur de Jarnac, le beau-frère de la duchesse d'Étampes disgraciée<sup>24</sup> ? » ; « [il] avait été vaguement protégé par les Pisseleu, et, en célébrant Jarnac, avait *le front (ou l'impudence)* de rappeler ses anciennes attaches. Dans les cercles courtois, c'étaient des choses qui s'oubliaient difficilement<sup>25</sup> ».

L'hypothèse d'une erreur tactique n'est évidemment pas à négliger. Mais c'est faire bon marché de la très solide culture aulique du jeune poète. Outre que Ronsard n'a rien d'un sot, il fréquente la cour depuis son enfance et en connaît bien les rouages. Avant même d'acquérir sa culture livresque, il évolue dans ces sphères où son père l'a introduit. Pour reprendre le mot de Marot<sup>26</sup>, la cour a été sa « maîtresse d'école ». Comment penser alors que c'est de façon inconsidérée qu'il choisit de publier ce texte qui peut à bon droit s'interpréter comme une agression symbolique contre celui-là même dont le jeune poète souhaite attirer l'attention ?

Il est donc temps de regarder d'un peu plus près la façon dont Ronsard traite ce sujet glissant pour essayer de mieux comprendre pourquoi il le traite et ce qu'il y joue.

## Chanter Jarnac avec prudence

On est tout d'abord frappé, à la lecture de cette pièce à sujet historique, de la place limitée faite à la narration. S'il fallait s'appuyer sur ce texte pour connaître l'histoire du duel, on serait bien en peine d'en reconstituer les étapes ou les enjeux. Le poète évoque le « combat » durant lequel Chabot « [prend] l'espée en la destre / Le bouclier en la senestre<sup>27</sup> ». Le fait que ce combat soit un duel est à peine esquissé dans la deuxième antistrophe<sup>28</sup>. L'on comprend bien sûr que le baron sort vainqueur de cet affrontement, notamment dans la dernière épode :

[...] ta brave assurance  
Te fist marcher glorieux,  
Vestu d'honneur & de gloire,  
Aiant ravi la victoire  
Par le fer victorieux<sup>29</sup>.

Mais c'est à peu près tout. Tous les éléments un peu gênants de l'événement se trouvent ainsi passés sous silence. En fait, la pièce de circonstance s'emploie très minutieusement à effacer toute trace de la circonstance. Les personnages sont rarement nommés. Le baron lui-même ne l'est que deux fois<sup>30</sup>. Son oncle, l'amiral Philippe de Chabot, est évoqué mais son nom ne figure pas dans le passage le concernant. Quant à La Chastaigneraie, dont on ne peut pourtant nier le rôle capital dans l'histoire du duel, il apparaît mais sans jamais être autrement caractérisé que par sa fonction d'ennemi de Jarnac. Rien sur sa force, rien sur le fait qu'il était le favori du combat, encore moins sur sa fonction de champion du parti entourant le nouveau roi. Il se trouve presque effacé de l'ode.

Tout ceci concourt à entourer l'histoire qui est le point de départ de la pièce encomiastique d'un halo de brume. Pour un lecteur du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, l'importante part de l'implicite dans la formulation et le traitement de l'anecdote ne suffit certainement pas à faire obstacle à la compréhension de l'événement célébré. Mais le moins qu'on puisse dire est que Ronsard prend bien garde de ne pas s'appesantir sur l'histoire du duel.

<sup>23</sup> M. Dassonville, *Ronsard : étude historique et littéraire, volume II*, « À la conquête de la toison d'or », Genève, Droz, 1970, p. 126. Nous soulignons.

<sup>24</sup> *Ibid.*, note 64, p. 52. Nous soulignons.

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 188. Nous soulignons.

<sup>26</sup> Cl. Marot, *Œuvres poétiques*, éd. G. Defaux, t. II, Épître XVI, « Au tresvertueux Prince, François, Daulphin de France », p. 117, v. 34.

<sup>27</sup> Pierre de Ronsard, *Œuvres complètes*, t. I, *Odes et Bocage de 1550, précédées des premières poésies (1547-1549)* éd. P. Laumonier, Paris, STFM, t. I, (1932), 1973, Ode I, 8, p. 102, v. 29-30. Toutes les références aux textes de Ronsard seront données dans cette édition.

<sup>28</sup> La seule mention précise à ce sujet figure au vers 48, « Per à per en camp d'outrance ».

<sup>29</sup> Ode I, 8, Lm I, p. 108, v. 132-136.

<sup>30</sup> Le nom de Chabot apparaît aux vers 5 et 109, dans les première et quatrième strophes.

En un effet de compensation, la place retirée à la narration est dévolue aux discours, et en premier lieu au discours direct du héros de l'ode, le baron de Jarnac. Dans la première antistrophe, le poète s'efface devant son destinataire, et lui donne la parole :

Une ame lache & couarde  
Au peril ne se hazarde,  
Et d'ou vient cela que ceus  
Qui pour mourir ici vivent,  
L'honneste danger ne suivent  
A la vertu paresseus ?  
Miserable qui se laisse  
Engloutir à la vieillesse,  
Heureus deus & trois fois l'homme  
Qui dedaigne les dangers,  
De lui la gloire se nomme  
Par les peuples etrangers<sup>31</sup>.

Ainsi Ronsard ne célèbre-t-il pas directement Jarnac. Il confie en quelque sorte à son destinataire le soin – et la responsabilité – de mettre en évidence sa propre gloire. Le procédé n'est certes pas neuf. Mais il ne s'inscrit pas ici dans le cadre d'une posture d'humilité d'un auteur reconnaissant la supériorité morale, sociale ou héroïque du Grand qu'il célèbre, comme cela peut être le cas dans d'autres œuvres de poètes de cour. L'économie générale de l'ode nous amène plutôt à considérer qu'il y a là, pour Ronsard, un moyen de se tenir en équilibre sur la corde raide des jeux de tensions auliques. Il produit certes un discours d'éloge propre à fâcher le parti du roi tout en se gardant de s'exposer trop directement aux reproches que cet éloge pourrait engendrer. En somme, le retrait énonciatif n'est pas le signe de la modestie d'un auteur secrétaire des puissants qui limiterait son rôle à la mise en forme poétique du discours qu'aurait pu tenir le personnage célébré s'il avait été aussi habile à manier le verbe que l'épée. C'est bien plutôt celui d'un poète de cour qui joue avec le feu de l'ire de son prince en osant formuler un éloge mal venu tout en tenant à distance cette parole périlleuse.

On peut trouver confirmation de cette interprétation dans la place considérable des propos à valeur gnomique dans cette ode. André Tournon<sup>32</sup> s'est intéressé à cette particularité. Il a bien montré que l'ode à Chabot est l'une de celles dans lesquelles Ronsard fait le plus usage d'adages. Un peu moins de la moitié des vers de l'ode relève de ce type de formulations qui éloignent la circonstance historique pour replacer l'éloge de la victoire de Chabot dans la perspective d'une leçon à valeur plus générale. Le discours attribué à Jarnac au début de l'ode s'inscrit lui-même dans cette logique sentencieuse. En d'autres passages la valeur gnomique des propos participe de l'indécision énonciative : on ne sait trop qui parle, ni à qui, par exemple dans la deuxième épode,

Une nue d'erreur pleine  
Qui monte en nous, volontiers  
Voilant la raison nous meine  
Esgarés des beaux sentiers :  
Nous fians (sos que nous sommes)  
Aus vens incertains des hommes  
Qui soufflent pour nous tromper  
En cent sortes & manieres,  
Et aus faveurs journalières  
Que le fer peut bien couper<sup>33</sup>.

---

<sup>31</sup> Ode I, 8, Lm I, p. 101-102, v. 13-24.

<sup>32</sup> A. Tournon, « De la sagesse des autres à la folie de l'Autre : Ronsard, Bérolalde de Verville », *Littérature*, « La farcissure. Intertextualités au XVI<sup>e</sup> siècle », n°55, 1984, p. 10-23.

<sup>33</sup> Ode I, 8, Lm I, p. 104, v. 59-68.

On observe alors un procédé étonnant : l'événement historique se trouve en quelque sorte évidé de ce qui en fait la particularité et l'inscrirait par là-même dans un temps, un lieu, pour se trouver replacé dans ce qu'André Tournon appelle « la voix intemporelle ». Même lorsque surgit la voix du « je », par exemple dans la strophe 4 –

O Chabot bien peu je prise  
De gagner une entreprise  
Que la fortune delivre  
A chaq'un egalement :  
Mais c'est beaucoup que de vivre  
Par elle eternellement<sup>34</sup> –

L'entrée en scène de la figure du poète n'entraîne pas pour autant de rupture avec le style gnomique. Pour reprendre les termes d'André Tournon,

Voix anonyme et voix personnelle se confondent [...] pour opposer au simple succès, tributaire des caprices de la fortune, le renom que le poème lui attache en y faisant resplendir l'image de la vertu (antistrophe 4). Là réside le sens de l'ode. Le duel judiciaire entre les seigneurs de Jarnac et de La Chastaigneraie, devant le roi et la noblesse de France (antistrophe 2), avait une valeur symbolique : il décidait du bon droit, et le proclamait publiquement. Ronsard y ajoute en écho la caution d'un langage voué à l'immortalité [...]. La répartition des énoncés sur divers plans, de la narration à la formule intemporelle, structure l'accomplissement de cette tâche ; mais elle ne prend sa pleine efficacité que si l'on consent à percevoir, au lieu d'un monologue approbateur, l'interférence de plusieurs instances d'énonciation, dont les rapports désignent l'enjeu de l'opération poétique. La citation fictive, dans la première antistrophe, des paroles de Guy de Chabot, avait donc la fonction d'une règle de lecture : elle invitait d'emblée à dissocier la voix de Ronsard de celles dont il se faisait le porte-parole, pour se les approprier finalement, mais par effet rétroactif, au terme du poème<sup>35</sup>.

En somme, loin de se montrer maladroit dans son éloge de la victoire de Jarnac, Ronsard fait preuve d'audace – peut-être même d'« impudence », selon le terme de Michel Dassonville – en même temps que d'ingéniosité et de prudence. Il s'engage dans la voie périlleuse d'une prise de position qui peut être jugée hostile à Henri II tout en ne s'exposant pas plus que de raison aux inconvénients que pourraient engendrer le rappel explicite des faits et un engagement énonciatif plus clair de sa part. Il traite d'un sujet propre à irriter le Prince tout en parant par avance les coups que ce discours pourrait provoquer.

## Prendre les armes, avec Jarnac

Les enjeux de ce dispositif gnomique, pourtant, ne sont pas seulement défensifs. En estompant les contours de l'histoire et de ses protagonistes, Ronsard favorise également un glissement analogique entre les figures en présence le 10 juillet 1547 et d'autres personnages. On pourrait remarquer que la forme sentencieuse et topique de l'éloge établit des ponts inattendus entre Jarnac et Henri II. C'est pour leur vertu, leur gloire, leur valeur militaire que les deux hommes, dans des textes distincts, sont loués. À tous deux le poète rappelle que leurs hauts faits ne manqueront pas de sombrer dans l'oubli s'il ne prend pas la peine de les célébrer dans ses vers. Mais tout ceci relève de *topoi* maniés avec habileté et, malgré le procédé insolent, rien ne met en péril le dispositif prudent par lequel le poète se protège.

En revanche, l'analogie entre Ronsard et Jarnac est plus marquée. Ainsi, dans la troisième strophe de l'ode à Guy de Chabot, Ronsard stigmatise

Les envieux & l'envie [qui]  
Espient tousjours la vie  
De l'homme, à qui le bon heur,  
Et la victoire honorable  
Par sa face venerable

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 107, v. 109-114.

<sup>35</sup> A. Tournon, « De la sagesse des autres à la folie de l'Autre », p. 16.

Ont fait couler un honneur<sup>36</sup>.

On comprend bien sûr que Chabot est l'un de ces hommes puisqu'il a été diffamé par son adversaire. Toutefois, est-ce vraiment par envie ? L'analyse pourrait paraître un peu courte au vu de l'origine de la brouille entre Jarnac et La Chastaigneraie. Mais Ronsard a tout intérêt à présenter le conflit initial sous ce jour, dans la mesure où lui-même, dès la préface du recueil de 1550, se dit en proie à l'envie et aux envieux. Réelles ou fictives, les attaques dont il se dit victime justifient en tout cas qu'il prenne la plume comme d'autres une épée et pourfende ses adversaires, qui restent tout aussi anonymes que La Chastaigneraie dans ses vers. Cette figure vague d'ennemis envieux lui permet d'adopter une posture d'orgueilleuse et belliqueuse noblesse par laquelle il entend se démarquer de ses devanciers à la cour. Précisément dans l'ode qui suit immédiatement celle qui nous occupe, le jeune poète s'adresse à son ami Du Bellay, avec lequel il fait front commun contre l'odieuse envie<sup>37</sup>. Et dans l'ode III, 12, adressée à son livre cette fois, il érige au rang de programme poétique cette lutte défensive et vertueuse contre « le trait envieux<sup>38</sup> ». Ronsard attribue donc à son héros Jarnac une posture qu'ailleurs dans le recueil il présente clairement comme sienne. Ce point commun, associé à la brume habilement ménagée autour des circonstances de l'histoire du duel et à l'indécision structurelle du dispositif énonciatif dans l'ode permet de franchir le pas sinon d'une identification, tout au moins d'une association étroite entre Ronsard et Jarnac.

Si l'on suit ce fil interprétatif, on peut se demander ce qui, pour le poète, est séduisant dans l'histoire de Jarnac au point qu'il le fasse sien. Jarnac, bien sûr, est un vainqueur, mais il en est bien d'autres. C'est surtout un vainqueur inattendu. Il a su par sa ruse en même temps que son courage et sa vertu forcer le Prince pourtant hostile à reconnaître sa valeur. Or, lorsqu'il commence sa carrière poétique sous le règne de Henri II, Ronsard mesure d'emblée que sa situation n'est plus aussi favorable que celle qu'avaient pu connaître dans les décennies précédentes les poètes de François I<sup>er</sup>. Si ce roi, père des lettres et des arts, poète lui-même à ses heures, était réputé pour l'attention qu'il portait au travail des poètes de sa cour, il n'en va pas de même de son fils. En outre la concurrence faite aux nouveaux arrivants par les poètes déjà bien en cour est sévère, surtout pour qui vise d'emblée la faveur royale et le plus haut rang. Ronsard s'engage alors, avec Du Bellay d'ailleurs, dans une agressive stratégie publicitaire visant à s'imposer fermement malgré ce contexte jugé peu favorable. Le ton hautain de son premier recueil, les querelles – notamment avec Mellin de Saint-Gelais – qui entourent sa parution, constituent autant de moyens de se faire entendre, même de qui ne veut *a priori* pas l'entendre.

De la même façon que Jarnac coupe le jarret de La Chastaigneraie et vient au roi pour recevoir de lui une parole de reconnaissance, fût-elle accordée à contrecœur<sup>39</sup>, de même Ronsard multiplie les demandes de faveur à celui qu'il a élu comme son protecteur. De même que Jarnac obtient que sa position ne soit plus contestée et que son honneur lui soit rendu en tuant le champion du parti royal dans un duel régulier qui ne laisse nulle prise à la contestation de son bon droit, de même Ronsard adopte une posture poétique qui associe agressivité à l'égard de Henri et éloge loyal du nouveau règne. On peut notamment s'appuyer sur deux passages extraits des odes « Au Roi » qui ouvrent les livres I et II du recueil pour montrer ce double mouvement propre au jeune poète.

Dans l'ode liminaire « Au Roi », on est surpris de l'utilisation que fait le jeune poète des verbes « fraper » et « enfoncer » :

---

<sup>36</sup> Ode I, 8, Lm I, p. 104, v. 69-74.

<sup>37</sup> Ode I, 9 « A Du Bellay, Lm I, p. 116-117, v. 143-148 : « O bons Dieux on ne sçauroit faire / Que la vertu se puisse taire / Bien qu'on brule de l'obscurcir, / Maugré l'envie el' se rend forte, / Et sur le front la lampe porte / Qui seule la peut éclaircir ».

<sup>38</sup> Ode III, 12, « A son livre », Lm II, p. 32, v. 21-25 : « Sus donq renommée, charge / Dessus ton épaule large / Mon nom qui tante les cieus, / Et le couvre sous ta targe / De peur du trait envieux ».

<sup>39</sup> Voir sur ce point la remarque et l'analyse de Michelet, *Histoire de France au XVI<sup>e</sup> siècle. Guerres de religion*, Paris, 1856, p. 30-31 : « Quelques uns disent qu'il [*i.e.* Henri II] l'adopta vraiment et le prit en faveur. Je ne vois point cela. À la fin de ce règne, je le vois encore simple capitaine à Saint-Quentin, sous Coligny ». Ce passage a d'abord le mérite de souligner l'hostilité persistante du roi à l'égard du vainqueur. Mais il présente aussi, pour le réfuter, un point de vue qui élabore la légende d'une faveur que le roi se serait finalement trouvé contraint d'accorder à Jarnac. Nous n'allons évidemment pas si loin en parlant d'une reconnaissance de la valeur du baron, sur laquelle toutes les sources historiques semblent s'accorder, en particulier lorsqu'elles évoquent les paroles du roi à l'issue du duel. Michelet, qui est sévère à l'égard du roi Henri et des siens, les rapporte ainsi : « [...] le gosier du roi était comme séché. Il ne put jamais articuler : Vous êtes homme de bien. Il éluda cette réparation et dit un mot qui ne touchait que le duel : Vous avez fait votre devoir, et vous doit être votre honneur rendu ». Et Henri II, selon Michelet, d'ajouter « cet éloge forcé : Qu'il avait combattu en César, parlé en Aristote ». *Ibid.*, p. 30.

Quel Prince fraperons nous,  
 L'enfonçant parmi la France ?  
 Sera ce pas nostre ROI,  
 Duquel la divine oreille  
 Humera cette merveille  
 Qui n'obéist qu'à ma loi<sup>40</sup> ?

L'image brutale pourrait également paraître maladroite, si elle ne construisait l'image d'un poète fort, dont les vers domptés constituent « cette merveille / Qui n'obéist qu'à [sa] loi ». L'adjectif « divine » qualifiant l'oreille du roi modère à peine un discours violent dans lequel le poète se présente sous des traits terribles. Quant à l'ode II, 1, elle mêle plus intimement encore éloge et attaques. Qu'on en juge :

Je cornerai tes louanges,  
 Lors que ton bras belliqueur  
 Aura foudroïé le monde,  
 Et que Tethys de son onde  
 Te confessera vainqueur :  
 Et lors que ta main non chiche  
 M'aura fait heurus & riche  
 Large à donner le promis,  
 Me fortunant de sa grace :  
 Pour le tens qui glisse & passe  
 En oubli tu ne m'as mis<sup>41</sup>.

Ronsard soumet donc les louanges à venir à deux conditions. Le roi doit d'abord gagner le statut de vainqueur, ce qui n'est pas encore fait. Il lui faut ensuite se montrer libéral à l'égard de son poète. Cette insistance brutale sur le rapport quasi contractuel qui lie poète et prince dans une relation de réciprocité paraît bien audacieuse.

Enfin, comme l'indiquent les v. 35-38 de l'ode liminaire,

[...] Henri sera le Dieu  
 Qui commencera mon mettre,  
 Et que j'ai voué de mettre  
 A la fin et au meillieu<sup>42</sup>.

Henri sera donc partout dans le recueil qui lui est adressé – dans l'ode à Chabot comme dans toutes les autres. Le rapport que Ronsard définit à l'égard de son mécène est bien différent de celui que les poètes de cour du règne précédent avaient coutume d'entretenir avec leur prince bienveillant. Quand ceux-ci accentuaient la distance les séparant du monarque par une posture d'humilité, le jeune Ronsard sent bien qu'il lui faut aborder la conquête de son nouveau roi par des moyens plus radicaux.

À la lumière de ces analyses, on peut relire la première antistrophe de l'ode I, 8 dans laquelle Ronsard laissait la parole à Jarnac :

Une ame lache & couarde  
 Au peril ne se hazarde,  
 Et d'ou vient cela que ceus  
 Qui pour mourir ici vivent,  
 L'honneste danger ne suivent  
 A la vertu paresseus ?  
 Miserable qui se laisse  
 Engloutir à la vieillesse,

<sup>40</sup> Ode I, 1, Lm I, p. 62-63, v. 23-28.

<sup>41</sup> Ode II, 1, Lm I, p. 170, v. 50-60.

<sup>42</sup> Ode I, 1, Lm I, p. 63.

Heureus deus & trois fois l'homme  
Qui dedaigne les dangers,  
De lui la gloire se nomme  
Par les peuples etrangers<sup>43</sup>.

Certes, le discours est encadré par les derniers vers de la strophe et les premiers de l'épode qui, en l'occurrence, expriment clairement que ces mots sont prononcés par le personnage de Chabot. Pourtant, on croirait bien entendre la voix même de Ronsard, dans la posture de combattant noble, courageux et héroïque qu'il adopte pour entrer en poésie et conquérir son prince. Le combat est dangereux, mais le refuser serait se montrer « lache et couard ». Et si le pari osé est gagné, la « gloire » se trouve au bout de la plume, avatar de l'épée.

---

Dans cette ode surprenante mais sans doute bien plus adroite qu'il n'y paraît à première vue, Ronsard aborde donc l'histoire du duel de Saint-Germain en se détournant de la narration pour mieux construire une autre histoire. Il s'agit de celle de son rapport au roi et à la cour, qui participe aussi de la construction de l'image qu'il souhaite que la postérité retienne de sa propre figure de noble poète, jouant de sa plume comme les *bellatores* manient l'épée. Il faut avouer que sa botte paraît aussi inattendue et brillante que celle du baron dont il célèbre la victoire : dans la lice du recueil des *Odes*, plus que du duel de Saint-Germain, il fait de nous les spectateurs d'un second coup de Jarnac dont il est lui-même le héros.

---

<sup>43</sup> Ode I, 8, Lm I, p. 101-102, v. 13-24.